

munique des détails que l'on ne trouve pas dans les rapports du président Campi. La correspondance des agents diplomatiques pendant cette période, où notre patrie exerçait une influence bien prononcée sur les affaires d'Allemagne et de l'Europe catholique, sont d'un puissant intérêt.

« Jean d'Huart était Luxembourgeois. Les lettres patentes de sa nomination parlent honorablement des services rendus aux maisons de Bourgogne et d'Autriche par son père, son ayeul, son bisayeul et son tris-ayeul... »

Dans la collection des « Ephémérides de nos secrétaires d'Etat de l'Allemagne et du Nord », le docteur Coremans publia en un volume les 224 pièces rassemblées entre 1622 et 1642 par le secrétaire adjoint, plus tard secrétaire d'Etat Jean d'Huart.

Sans vouloir attribuer à ces documents une valeur extraordinaire, nous pouvons néanmoins les considérer comme d'intéressants documents décrivant la façon dont un de nos compatriotes faisait ses rapports sur les événements, les institutions et les personnages en vue de l'époque.

Voici ce que contiennent quelques-unes de ces pièces :

La pièce 20 est une traduction d'un décret de l'Infante Isabelle du 31-1-1631 « assurant à Gérard Van Huvel une pension annuelle de 3.000 florins, et restitution de toutes dépenses, s'il parvient à faire livrer aux troupes des Pays-Bas catholiques la forteresse de Nimègue ».

Dans une lettre datée de Hambourg le 16-1-1634, l'auteur parle des querelles entre les Suédois et les Français, leurs alliés, « et il assure qu'il ne néglige absolument rien afin d'envenimer ce conflit par l'intervention officieuse de ses instruments ». (Pièce 44.)

De la même année — le jour de la Saint-Georges — est datée une lettre du roi de Hongrie au roi d'Espagne dans laquelle il est question de la mort de Wallenstein, par ailleurs fortement chargé, comme bien l'on pense. (Pièce 45.)

La dernière pièce (n° 224) attire l'attention « à la fois sur l'ordre des Jésuites et sur l'instruction philosophique, comme l'entendait cet ordre célèbre en 1642. La pièce est l'exposé des thèses philosophiques défendues le 20 août de cette année au collège de Marchiennes par Jean-Jacques Bravode la Gunas, natif de Milan ».

Comme cette pièce date de l'année 1642, on doit admettre avec caution ce que prétend Emmanuel d'Huart : que Jean d'Huart « mourut sans alliance le 5-12-1641 après avoir légué 500 écus à l'autel de N.-D. de Luxembourg ». (D'après les auteurs des Viri illustres, le legs aurait été fait dans l'intérêt de la chapelle de N.-D. de Luxembourg.)

L'auteur anonyme du crayon généalogique en possession de la famille, fait mourir Jean d'Huart à Bruxelles où il aurait été inhumé aux Frères Mineurs. Cet auteur précise en outre qu'il avait épousé le 11-11-1624, Marie-Anne GIRARDI, fille d'André Girardi, bourgmestre d'Anvers et d'Anne van Berg, décédée à Louvain en 1647 et inhumée aux Clarisses.